



**NAMUR  
CAPITALE**

**D.A.U.** | Département  
Aménagement  
Urbanisme



Wallonie

Informations notariales

Sceau Not  
Chaussée de Louvain , 383  
5004 BOUGE

Hôtel de Ville  
Aile A – 2ème étage  
Esplanade de l'Hôtel de Ville, n°1  
5000 Namur

**Cellule Procédures préalables :**  
**081/246.547 ou 081/246.505**

Accueil général Urbanisme :  
du lundi au jeudi : 081/246.347  
Fax : 081/246.590  
Courriel : [infonotaire@ville.namur.be](mailto:infonotaire@ville.namur.be)  
Accueil général Hôtel de Ville :  
081/246.246  
Site internet : [www.namur.be](http://www.namur.be)

Notes  
RU

SN0008130



Délivré à Namur, le **09 OCT. 2026**

**INFORMATIONS NOTARIALES**

(Art. D.IV.97 du Code du Développement Territorial)

Date de réception de la demande : 16-09-26

V/réf. : 00038234/001-EC

Référence dossier : Notaires/43193/2026

Votre correspondant-e : V. Baudouin

Maître-s,

En réponse à votre demande d'informations mieux identifiée ci-avant, nous avons l'honneur de vous adresser, au verso de la présente, les informations visées à l'article D.IV.99 §1 du Code du Développement Territorial.

Nous vous informons que notre Département de Gestion Financière vous réclamera prochainement la somme de 100€ pour la délivrance de ces informations conformément à la redevance adoptée par le Conseil communal en sa séance du 14 octobre 2025.

Pour tous renseignements complémentaires en matière de salubrité ou de permis de location, veuillez contacter directement nos collègues du Service Logement au 081/247.246.

Nous vous prions d'agréer, Maître-s, l'assurance de notre parfaite considération.

Pour la Directrice Générale,  
Par délégation,  
L'agent-e traitant-e délégué-e

V. Baudouin

Pour la Bourgmestre ff  
Par délégation,  
L'Echevine,

St. SCAILQUIN

### Informations notariales

1) Bien situé à SAINT-SERVAIS, Rue du Beau-Vallon n°281, paraissant cadastré section B n°400E6 et appartenant à - Statut urbanistique du bien : immeuble à appartements - Date de construction : entre 1919 et 1930.

#### Le bien repris ci-dessus est situé:

1° - dans un périmètre: /

- en "Zone d'habitat" au plan de secteur de NAMUR adopté par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 14 mai 1986 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité.

- Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation.

#### - Le bien en cause a fait l'objet d'un permis d'urbanisme:

| Date     | Objet du permis                                       |
|----------|-------------------------------------------------------|
| 16-10-85 | Construction d'un mur                                 |
| 09-12-96 | Démolition et reconstruction d'une palissade en béton |
| 15-12-97 | Transformation d'une habitation                       |

- Le bien est situé en "Classe B+ de 20 à 30 log/h" du Schéma de Développement Communal adopté le 23 avril 2012 par le Conseil Communal.

- Le bien est repris Ensemble urbanistique. (Patrimoine)

#### Commentaire(s) du service technique:

- Zonage: Radon - risque par zone 1km (1 - 1/1) Risque > 300Bq/m³ 10.1%-20%.